



La FSU privée de parole sur l'autonomie et les personnes âgées

La mise en place du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) n'accorde pas de place à la FSU



Le courrier des retraités 76 n°186

La FSU en colère

Outre la façon peu élégante par laquelle notre organisation se voit écartée du CDCA, la FSU tient à exprimer son mécontentement de se voir ainsi privée de parole. Ce sont des centaines de retraités et personnes âgées du département qui ne se verront pas représentés dans une instance qui les concerne.

Le choix départemental d'écartier la FSU en dit long sur la volonté locale d'écartier une voix jugée, sans doute, trop peu conciliante.

Une place pourtant légitime

La FSU, qui siège aux côtés d'autres organisations dans le tout nouveau Haut Conseil de la Famille de l'Enfance et de l'Âge, pouvait prétendre être représentée au sein du CDCA par le biais de sa Section Fédérale des Retraités (SFR). Elle n'a pas été retenue par le Conseil Départemental et ne pourra défendre les intérêts des retraités qu'elle représente.

Du CODERPA au CDCA

Le remplacement du Comité Départemental des Retraités et Personnes Âgées (CODERPA) par les CDCA avait déjà provoqué des protestations avec la disparition du terme "retraités" qui réduit ces derniers à la seule identité liée à l'âge. Maintenant, c'est la présence même d'une organisation de salariés reconnue qui se voit exclue d'une instance départementale.

Un décret contestable

Le décret prévoyant la création des CDCA donne tout pouvoir au président du Conseil Départemental pour choisir les organisations qui seront représentées. Cette atteinte à la démocratie crée des inégalités de traitement entre les départements. Au nom de quoi telle organisation sera représentée ici et pas là ?

Lundi 12/12/16

Contact presse
Manuel Fernandez
S.F.R. FSU 06 82 48 66 78
Bourse du travail
26 rue Bodin
24000 Périgueux
fsu24@fsu.fr Tel : 05-53-04-59-7